

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DDCT 37 Subventions Fonds du Maire (13 867euros) à 5 associations et au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) (9e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions au CASVP et à 5 associations domiciliées ou œuvrant dans le 9e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 22 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Arkenciel Compagnie » (183535 / 2017_06908), 37, rue Lamarck - 75018 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 367 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 au « Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris » (16539 / 2017_07012), 5 boulevard Diderot - 75012 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Crescendo » (9608 / 2017_06629), 102 rue Amelot 75011 Paris. Madame la Maire de Paris est autoirsée à signer la convention jointe.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Espaces » (101901 / 2017_06864), 855 avenue Roger Salengro 92370 Chaville.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Le Petit Escargot » (188085 / 2017_06560), 58 rue des Martyrs 75009 Paris.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Phoenix et dragons » (186401 / 2017_06723), 10, rue de la Tour des Dames - 75009 Paris.

Article 7 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (9e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2017.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO